

CONCOURS DES PRIX DE L'INTERNAT DIT "CONCOURS DE LA MÉDAILLE" 2024 MÉDECINE

Direction Patient, Qualité et Affaires Médicales (DPQAM) - Service des Ressources Humaines Médicales
Bureau des Internes – 55, boulevard Diderot - CS 22305 - 75610 Paris Cedex 12
POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT CE CONCOURS
S'adresser à Vanessa GUÉ, vanessa.gue@aphp.fr

PRESENTATION DU CONCOURS

L'AP-HP propose aux internes de spécialité de l'inter-région de l'Île-de-France des filières médicales, accomplissant leur dernière année d'internat de postuler pour l'année 2024 au Concours des prix de l'internat, dit « Concours de la médaille ».

Le Concours de la médaille permet aux internes désireux de réaliser une année de recherche dans un service de l'AP-HP de bénéficier d'un financement compris entre 30 584,40€ brut et 33 495,48€ brut annuel. **Nouveauté 2024** : les lauréats ont la possibilité de présenter un projet impliquant une mobilité de 6 mois au minimum dans une autre structure hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe.

INSCRIPTION

du lundi 19 février au vendredi 15 mars 2024 inclus

Les internes désirant participer devront faire acte de candidature en envoyant un mail au Bureau des Internes de l'AP-HP : vanessa.gue@aphp.fr

En retour, le Bureau des Internes transmettra un dossier administratif d'inscription à compléter. Ce dossier d'inscription contenant le mémoire, les titres et travaux du candidat, et si c'est le cas, un document précisant le projet de mobilité sera à retourner par mail, à l'adresse indiquée ci-dessus.

ÉPREUVES DU CONCOURS DE MÉDECINE

Le concours comprendra les épreuves suivantes :

- un **MÉMOIRE** : il fera l'objet d'une présentation orale de 20 minutes maximum, suivie d'une discussion de 10 minutes maximum. Il est basé sur les observations ou travaux effectués au cours de l'internat et fait état des projets de l'interne pour l'année postulée ainsi que de son futur projet professionnel (coefficient 5).

- une **évaluation par le jury du document TITRES ET TRAVAUX** (coefficient 2).

À la suite du concours, **il peut être accordé un prix doté de 1.525€ (médaille d'or) et entre un et sept accessits (médailles d'argent)**. Les membres du jury pourront, s'ils estiment insuffisant soit le nombre des candidats inscrits au concours, soit la qualité des épreuves, ne pas attribuer la totalité des récompenses prévues. Les lauréats bénéficieront d'une année dans un service de leur choix de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour mener un projet de recherche.

Nouveauté 2024 : les lauréats auront la possibilité d'opter pour une **mobilité de 6 mois minimum dans une structure** hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe, en dehors de l'AP-HP. La durée totale du projet devra correspondre à une année.

L'année médaille s'effectue à l'issue de l'internat (rémunération de fin d'internat). Le jour de son inscription au concours, l'interne devra déclarer avoir pris connaissance qu'**en cas de réussite au concours de la médaille, il devra être titulaire du diplôme d'État de Docteur en Médecine et du diplôme d'études spécialisées (DES) préparé avant de prendre ses fonctions en qualité de lauréat de la médaille.**